

U.F.R DROIT, ÉCONOMIE ET SCIENCES SOCIALES INSTITUT D'ÉTUDES JUDICIAIRES FRANCOIS GRUA

EXAMENS D'ACCÈS AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS

Session 2013

DROIT DES OBLIGATIONS

Josette et Raymond sont deux jeunes retraités. Leurs enfants ont depuis longtemps quitté la maison familiale, qui paraît aujourd'hui bien grande pour eux deux. Le couple décide alors de vendre leur demeure afin de s'installer dans un pavillon plus modeste. Il tombe sous le charme d'un petit bijou : un pavillon préfabriqué. Ayant vendu à bon prix la résidence familiale, Josette et Raymond disposent de la somme nécessaire et peuvent payer comptant leur acquisition. Afin de faire fructifier le reste du prix de vente, ils rencontrent Jocelyn Dalton, employé de leur banque habituelle au service placements. Celui-ci les reçoit longuement dans son bureau et leur propose un placement sécurisé, au rendement tout à fait remarquable. Rassurés par cette excellente opération, ils signent le compromis de vente du pavillon le 13 décembre 2001, et l'acte authentique le 13 mars 2002. Les années passent dans une grande sérénité. Début 2010, ils décident d'entamer la rénovation du pavillon, qui vieillit mal. Les travaux débutent en juin 2010...et s'interrompent immédiatement. Les ouvriers ont découvert des plaques d'amiantes et d'Eternit. Alarmés en apprenant qu'un désamianté est indispensable avant toute rénovation, Josette et Raymond interrogent leurs vendeurs, âgés de 88 et 90 ans, qui semblent tomber des nues et leur affirment ne rien savoir sur cette question. Les époux prennent rendez-vous avec leur banquier, afin d'encaisser les intérêts de la somme placée en 2002. Celui-ci les reçoit mal, leur expliquant qu'il n'y a aucune trace de l'opération dans les comptes de la banque, et que le montant des intérêts soi-disant promis est invraisemblable. La douche est froide pour le couple ! Heureusement, nos deux-plus très jeunes-retraités ont un hobby : le VTT en tandem.

Ils participent régulièrement à des compétitions de séniors et ont remporté de nombreux trophées. Afin de se défendre et d'essayer d'oublier leur mésaventures,

ils s'inscrivent à une course dont le premier prix est un tandem rutilant. Quelques kilomètres après le départ, ils tombent, surpris par la musique tonitruante s'échappant brutalement d'un véhicule de secours qui les suit : Josette a la jambe cassée, Raymond s'est déboité l'épaule. Une ambulance les prend en charge rapidement et les conduit à la clinique la plus proche. Malheureusement, l'ambulance s'immobilise sur une voie ferrée à hauteur d'un passage à niveau non protégé par une barrière automatique. Le TER freine, mais la collision est inévitable. Josette se casse l'autre jambe ; Raymond souffre d'une fracture de crâne. Gertrude passagère du TER souffre quant à elle de multiples contusions et son manteau est déchiré.

Josette et Raymond ont rencontré Gertrude à la clinique dans laquelle chacun se remet doucement. Ils discutent inlassablement dans les couloirs et le dépit laisse peu à peu place à la colère. Ils décident de prendre ensemble rendez-vous avec vous et vous exposent la situation. Ils attendent de vous les meilleurs conseils juridiques !